

« Elections libres, transparentes, équitables et crédibles pour un Mali démocratique, uni et fort. »

## DECLARATION DU POCE A LA VEILLE DU DEUXIEME TOUR DES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 15 DECEMBRE 2013

### INTRODUCTION

**Les organisations de la société civile malienne, à travers le Pôle d'observation citoyenne électorale (POCE), se mobilisent à nouveau pour assurer une veille citoyenne pour des élections législatives transparentes et apaisées lors du premier tour.**

Après l'organisation réussie de l'élection du Président de la République et du premier tour des élections législatives, le Mali s'apprête à vivre demain dimanche 15 décembre 2013 le second tour desdites législatives.

En vue de mener à bien sa mission d'observation citoyenne non partisane, le Réseau ONG d'Appui au Processus Electoral au Mali (Réseau APEM) en collaboration avec ses partenaires, a installé son dispositif de Pole d'Observation Citoyenne des Elections (POCE).

Le POCE demeure cet outil d'alerte et d'accompagnement des organes en charge de l'organisation des élections, notamment le Ministère de l'Administration Territoriale, la Délégation Générale des Elections (DGE) et la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). Outre le Réseau APEM, le POCE est animé par d'autres structures phares de la Société Civile.

Il bénéficie de l'accompagnement technique et financier du NDI /USAID, One World/Oxfam/ Ambassade des Pays Bas, du PPEM, de l'OIF et d'OSIWA. Avant le jour du scrutin, le POCE procède à l'analyse de l'environnement général d'organisation de l'élection, à travers une déclaration dite d'arrivée.

Cette déclaration s'articule autour des points suivants :

- Conclusions essentielles du premier tour des élections législatives du 24 novembre 2013 ;
- Constats et défis ;
- Recommandations.

### I- **LES CONCLUSIONS ESSENTIELLES DU PREMIER TOUR DES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 24 NOVEMBRE 2013.**

A l'issue du premier tour des législatives du 24 novembre 2013, le POCE a estimé que :

- le premier tour des législatives s'est passé dans de bonnes conditions d'organisation ;
- les quelques dysfonctionnements constatés n'ont pas entaché la sincérité, la transparence et la crédibilité du scrutin.

Le POCE a, cependant, déploré la faible mobilisation des électrices/électeurs lors de ce 1er tour du scrutin législatif.

Le POCE s'est réjoui particulièrement de la franche collaboration, observée les 23, 24 et 25 Novembre 2013 avec notamment l'Administration Territoriale, la CENI, les Observateurs de l'UA, de la CEDEAO, de l'UE, de l'UEMOA, de Caritas, de la MINUSMA, de l'OIF, le représentant spécial du Secrétaire général des Nations-Unies au Mali, les ambassadeurs des Etats-Unis, des Pays-Bas, du Danemark, d'Allemagne et l'ensemble des acteurs nationaux et internationaux impliqués dans le processus électoral qui ont visité le POCE à travers ses trois démembrements.

### II- **LES CONSTATS ET DEFIS :**

A la veille du deuxième tour des élections législatives du 15 décembre 2013, le POCE a fait des constats, identifié des défis et formulé des recommandations.

Sur le plan général, la campagne électorale s'est déroulée dans le calme et a pris fin le vendredi 13 décembre 2013. Mais, il a été signalé quelques incidents à Niono. La population semble plus motivée qu'au premier tour, selon les Coordinateurs et Superviseurs du Réseau APEM.

Au titre des constats, nous pouvons retenir que :

- le taux de participation par rapport à l'élection présidentielle a chuté de 10 points (48 à 38 %), mais que ce taux est le plus élevé de tous les scrutins législatifs organisés jusque là ;
- le taux de bulletins nuls en baisse par rapport à la présidentielle (environ 400 000) mais toujours élevé (121 000) au 1<sup>er</sup> tour des législatives.
- la faible représentation des femmes sur les listes présentes au 2<sup>ème</sup> tour (27 seulement sur 254 au total);
- les actions d'intimidation et de démobilisation des électeurs à l'égard des femmes candidates, en vue de décourager le vote pour les listes comportant des candidatures féminines ;
- le faible niveau de formation et le très jeune âge de certains délégués des partis politiques ;
- quelques cas de violences.

Toutefois, on a relevé que :

- la sécurité a été maintenue sur l'étendue du territoire national ;
- l'organisation technique et matérielle s'est améliorée ;
- la forte implication de la société civile dans la remobilisation des citoyennes et des citoyens pour relever le taux de participation au deuxième tour.

En ce qui concerne les défis, il convient de retenir :

- le défi de la participation massive des électrices et électeurs ;
- le défi de la préservation et du maintien de la sécurité permettant le vote des électrices et électeurs sur l'ensemble du territoire au regard des événements survenus ce samedi 14 décembre 2013 à Kidal;
- le défi des actes de fraude et de violence.

### **III- RECOMMANDATIONS :**

Eu égard aux constats et défis ci-dessus, le POCE recommande :

#### **Aux candidates et candidats, des partis politiques et groupements de partis politiques**

- de respecter le Code de bonne conduite ;
- d'éviter toute déclaration prématurée ou hâtive quant à leur victoire avant la proclamation officielle des résultats ;
- d'user des voies légales en cas de contestation des résultats du scrutin ;
- de bannir tout acte de fraudes et d'achat de conscience des électeurs ;
- de se faire représenter par des délégués capables de jouer leur rôle d'observateur partisan
- d'en appeler à leurs militants et sympathisants pour un scrutin apaisé et pour le respect du verdict des urnes ;
- la prise de mesures d'accompagnement pour une pleine participation de la femme à vie publique.

#### **Aux organes de gestion des élections**

##### Au Ministère de l'Administration Territoriale :

- d'améliorer davantage le cadre organisationnel des élections ;
- d'imprégner toute la chaîne de commandement de la collaboration avec le POCE ;
- plus de professionnalisme dans le décompte des voix et la centralisation des résultats ;
- de faire observer par les agents électoraux les principes de neutralité et d'impartialité.

##### A la CENI :

- d'assurer sa pleine représentation dans tous les bureaux de vote ;
- de maintenir la collaboration avec les différentes missions d'observation ;

- d'inciter ses délégués à formuler des recommandations aux agents électoraux en cas de manquement aux textes ;

#### **A l'Etat**

- De garantir la sécurité des citoyens.

#### **A la Cour Constitutionnelle**

- Plus de diligence dans la proclamation des résultats définitifs.

#### **A la société civile et aux missions d'observation électorale**

- une mobilisation massive des citoyens
- un déploiement massif sur le terrain ;
- la collaboration avec les organes de gestion des élections et les autorités chargées de la gestion de la sécurité.

#### **Aux citoyens et électeurs**

- La mobilisation pour un vote massif et un scrutin apaisé ;
- La dénonciation des actes de démobilisation et d'intimidation des électrices et des électeurs,
- La dénonciation de toute fraude ou tentative de fraude, et de toute infraction, en général, aux autorités compétentes.

La mise en œuvre de ces recommandations, assurera à coup sûr, au deuxième tour des élections législatives, un succès éclatant.

Enfin, le POCE tient encore une fois à remercier l'ensemble de ses partenaires techniques et financiers, notamment le NDI /USAID, One World/Oxfam/ Ambassade des Pays Bas, le PAPPEM, l'OIF et OSIWA, pour leur appui inestimable.

**Bamako le 14 décembre 2013**

Pour le POCE Réseau APEM  
Le Président

**Ibrahima SANGHO**